

Le vingt huit juin deux mil douze à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Hansart, Godart, Niot, Van Heeswyck, Chombart, Meunier, Mme Hannecart

Etaient absents excusés : Mr Fontaine (pouvoir Mr Van Heeswyck), Mme Bednarski (pouvoir Mme Hannecart)

Etaient absents : Mrs Voisin, Urbaniak Michael, Delattre

Secrétaire de séance : M. Urbaniak

14 Membres en exercice, 9 membres présents, et 2 pouvoirs

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

- approbation du compte rendu du 14-05-2012
- Poste du 4ème adjoint
- Convention SAUR incendie et service public
- Protection des locaux
- Ecole maternelle
- Convention de prêt CCPN
- Biens sans maîtres
- Travaux d'été
- Congés des élus
- Questions diverses

La séance débute à 20h50 suite à l'intervention de la société FERTI NRJ de PASSEL présentant l'enquête publique qui se déroule actuellement sur le territoire pour l'épandage de produits résiduels de méthanisation.

Monsieur le Maire demande d'ajouter 3 questions à l'ordre du jour

- Achat d'outillage
- Gestion du personnel
- Travaux sécurité école

→ ***Les membres du conseil acceptent cette demande***

■ **approbation du compte rendu du 14-05-2012**

Aucunes remarques sur ce compte rendu

** il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

■ **Rapport du Maire**

- ✓ La principale activité depuis le dernier conseil a été la mise en place des travaux de création de la classe maternelle et ses annexes. Il n'a pas été facile de mettre tous les participants autour d'une table pour lancer le chantier.
- ✓ L'autre priorité a été la préparation des travaux d'été qui sont prévus dans les classes. Pour les prochaines années cela devrait être plus difficile car les modes de vacances doivent être modifiés. Attendons de voir avant ce qui va être fait.
- ✓ Notre dossier de demande de subvention concernant les travaux d'amélioration de l'éclairage public vient d'être accepté, avec quelques recommandations que j'ai acceptées, à savoir extinction d'un minimum de 2 heures par nuit
- ✓ J'ai participé à la visite d'une plate forme multimodale à Limay-Porcheville, cela nous permet de se faire une idée de notre future plateforme sur Nesle
- Les membres du conseil prennent note de ces éléments.

▪ **Poste du 4ème adjoint**

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Monsieur VATIN André 4^{ème} adjoint de la Section de CANISY, accepté par Monsieur le Sous Préfet, le Conseil doit se prononcer sur le maintien de ce poste.

Après délibération le conseil confirme la nécessité de maintenir un poste d'Adjoint pour la section de CANISY, Monsieur HANSART Michel est seul candidat à ce poste,

Il est élu à bulletin secret par 10 voix et 1 blanc.

Monsieur HANSART assurera le poste à compter du 1^{er} juillet et percevra l'indemnité prévue lors de la séance du 02 avril 2008 soit : 24.245 % des 16.50 % de l'indice 1015 soit à ce jour 152.06 € brut mensuel.

Le 4ème Adjoint avait plusieurs délégations, par arrêté le maire va lui en déléguer certaines.

▪ **Convention SAUR incendie et service public**

1. La protection incendie fait partie des compétences obligatoires de la commune; On doit veiller au bon fonctionnement et aux nombres suffisant de poteaux pour la défense incendie sur la commune, mais aussi au débit suffisant de chaque point, avant c'était les pompiers qui effectuaient ce contrôle, maintenant c'est la SAUR. Avant c'était gratuit, aujourd'hui c'est payant. Ce soir je vous demande l'autorisation de signer une convention de service avec la SAUR pour effectuer ce contrôle réglementaire

2 Possibilités (Prix par poteau) Nombre de poteaux : 18 (dont 2 RAA) 4 Canisy, 3 Bacquencourt, 11 Hombleux

→ Contrôle : 54.50 € HT x 18 = 981 €

→ Contrôle et entretien: 88.00 € HT x 18 = 1584 €

• ***Après ces explications, les membres du conseil retiennent la première solution (8 voix + 2 pouvoirs pour et une voix contre = Mr CHOMBART)***

2. Service au public par notre agence postale, la convention est relative à la mise en place d'un service SAUR au sein de l'agence postale communale d'Hombleux.

Le but principal :

→ Informer les usagers des services SAUR

→ Accompagner les usagers dans leurs démarches

→ Effectuer des opérations financières

Engagement de la Commune : Mettre le local et le matériel à disposition

Engagement SAUR : Former l'opératrice de l'agence postale, Paiement d'une participation annuelle de 2 400 € net révisable tous les 3 ans

Je vous demande l'autorisation de signer cette convention avec la SAUR

• ***Après ces explications, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette convention mais précisent que la SAUR devra fournir un équipement informatique***

▪ **Protection des locaux**

Lors du dernier conseil je vous ai signalé que notre assurance demandait de bien vouloir mettre en place un système de surveillance pour la protection de nos locaux. La vidéosurveillance est soumise à beaucoup de contraintes, il nous a été présenté une alarme bruyante avec enregistrement vidéo lors d'intrusion. Je vous propose d'équiper notre A.P.C (Agence Postale Communale) le devis s'élève à 1394 € TTC

• ***Les membres du conseil, à l'unanimité, après avoir en avoir délibéré accepte ce devis***

▪ **Travaux école maternelle**

Ce dossier avance, doucement, mais il avance. Nous avons rencontré beaucoup de soucis d'ordre administratifs, il a fallu faire le forcing mais pour le moment on est dans le planning. Le permis de construire qui a donné tant de soucis devrait être validé pour le 16 Juillet, j'ai du mettre la pression et porter moi-même ce dossier à la DDTM. La livraison des modules est prévue pour le 20 juillet. L'aide financière de la CCPN on en parle après le travail des employés communaux et de l'équipe d'ADI Somme nous a permis d'économiser sur le démontage.

Problèmes rencontrés sur ce dossier

Coté technique

- Le dossier permis de construire > besoin d'un architecte, cout 6000 €
- Le dossier accès P M R > Plan et certificats supplémentaire
- Le dossier intégration dans l'environnement > modification extérieures
- Le dossier commission sécurité > séance spéciale pour nous

Coté financement

- Modification de la condition d'aide du conseil général
- La DD Conditionnalité
 - Pour obtenir la subvention on doit se soumettre à des conditions de plus en plus dures à contenter
- Le classement en priorité du territoire de la CCPN
- Le plafond d'éligibilité de l'état pour la DETR 243 000€
- Total des subventions 25 et 30 % = 55 %
- Il en résulte une modification du budget final que je suis en train de régler avec l'aide de la CCPN . De 307 000 € passe à 365 000 €

▪ **Aide de la CCPN**

Après plusieurs réunions avec le président de la CCPN, Mr ANNE percepteur, Mr Péru de verdi Ingénierie, le cabinet financier et les membres de la commission de la CCPN dont je fais parti, une entente est en cours sur la façon d'aide apportée par la CCPN aux communes.

Une convention est en rédaction et en cours de validité par le contrôle de légalité en préfecture, avant d'être soumis en conseil communautaire.

Le détail de cette convention fixe le montant de l'aide et le mode de remboursement pouvant atteindre 5 années suivant les cas. Pour nous ce sera sur 2 ans et le tout sans intérêt. Pour être opérationnel, nous devons délibérer sur cette méthode de prêt.

- ***Les membres du conseil, décident à l'unanimité cette méthode de prêt et autorise Monsieur le maire à signer la convention de prêt.***

▪ **Biens sans maîtres**

Trois dossiers de reprise de biens supposés sans maîtres ont été lancés par délibération en date du 22/11/2011 et publiés dans les annonces légales du Courrier Picard le 16/12/2011 et celles du journal de Ham le 5/01/2012. Les arrêtés ont été également affichés en Mairie et sur chaque parcelle.

Je rappelle les parcelles

- A 31, A 32 et A 227 Ruine de la cité
- A 109 Ruine de l'espérance.
- F 514 Ruine de la Râperie.

A ce jour aucune démarche des supposés propriétaires n'a eu lieu et on peut donc constater que ces biens sont réellement sans maîtres. Cette situation va être consignée par un P.V du Maire, et je demande au conseil de bien vouloir délibérer pour exercer ses droits en application de l'article 713 du code civil sur les parcelles

- A 31, A32 et A 227 (rue de la cité).
- A 109 (11 rue de Nesle maison dite espérance).
- F 514 (Ruine rue de Nesle sortie cote Râperie)

- ***Les membres du conseil, après débat, sont d'accord à l'unanimité.***

▪ **Travaux d'été**

Comme tous les ans depuis notre mandature, une classe est remise en peinture. Cette année c'est celle des C M ainsi que le bureau de la directrice. Le choix des couleurs a été laissé aux occupants, soit, la directrice. Un agencement électrique est prévu pour supprimer les câbles électriques qui courent sur le sol. Nous avons récupéré les colonnes informatiques de « Picatel » et nous allons en poser deux dans cette classe. Vous vous souvenez des travaux effectués sur le dortoir de la maternelle, ce dossier s'élève à 8.685,60 €. Comme il n'atteint pas le seuil des 10.000 €, le dossier ne peut pas être traité par le conseil général, il doit être complété. Je propose de mettre en conformité le bureau de la directrice qui n'a pas d'accès direct en posant une porte donnant dans le couloir d'entrée. Coût : 1510 € HT (Pris dans dépenses imprévues 022 et mis en investissement au 21312 (école))

- ***Les membres du conseil, après débat, sont d'accord à l'unanimité***

▪ **Congés des élus**

Comme tous les ans je souhaite que nous affichions nos absences même si nous sommes toujours joignables.

Christian du 26 juillet au 18 août inclus

Michel Urbaniak du 09 au 21 juillet inclus

Michel Hansart du 05 au 26 août

Murielle du 10 au 20 août inclus

et du 03 au 17 septembre inclus

Isabelle du 16 au 28 juillet inclus

et du 17 au 29 septembre inclus

Patrick du 23 juillet au 18 août inclus

Marie-Hélène du 30 juillet au 18 août inclus

Frédérique du 09 juillet au 11 août inclus

▪ **Achat outillage**

Notre échafaudage n'est pas assez haut pour nous permettre d'accéder à la façade de la Mairie. Celui-ci date de 1996 et se trouve en bon état. Nous avons pris contact avec le fournisseur ALFRAN qui peut nous fournir un kit de rallonge avec les supports réglementaires de stabilisation au prix de 897 € HT

Je propose de mettre cet achat en investissement

Pris au 011 article 60632 Fourniture petit équipement

Et mis en dépenses investissement article 2158.

- ***Les membres du conseil, après débat, sont d'accord à l'unanimité***

▪ **Gestion du personnel**

Concours Adjoint territorial

Isabelle a été reçue à son concours, elle passe d'adjoint 2ème classe en Adjoint 1ère classe.

L'intitulé de son poste est donc remplacé

Modification de son contrat

Dans le but d'uniformiser son salaire, je propose d'inclure dans son temps de présence les heures de remplacement pendant les vacances annuels. Avant c'étaient des heures complémentaires, au niveau dépense annuelle cela ne nous fait pas de différence, $(4h/jx5jx5sem) / 52 sem = 1.98/^{oo} = 2 h$

Annualisation de son horaire passe de 21 à 23 h / sem

- ***Les membres du conseil, après débat, sont d'accord à l'unanimité***

▪ **Echange de terre**

Echange terre rue de Voyennes

Suite à erreur matérielle La Délibération N° 2012-05-19 du 14 mai 2012 est à rectifier de la manière suivante :

Profondeur 35 m 3920 m² pour 13902 m²
156080 (40€/m²) 139020 (10€/m²)

Au lieu de 40 m 4480 m² pour 13502 m²

Maintenir maître Maurette sur ce dossier

▪ **Questions diverses**

- * Monsieur le maire signale que le 5 Juillet le tour de France passe à Hombleux, Il est prévu d'accompagner les enfants de l'école sur le parcours (RD 930) Un arrêté est pris pour réserver l'espace du trottoir entre les anciens Etablissements Hansart et la rue du stade, tout du moins l'interdiction de stationnement. La SAUR envisage de faire une animation sur le parking Chantoiseau, un contact a été pris avec Mr Chantoiseau qui a donné son autorisation.
- * Rappel de l'animation du 13 juillet par le CODFL
- * Monsieur Chombart signale qu'il n'est pas d'accord sur l'intervention des représentants de la société « FERTI NRJ » en début de réunion de conseil.
- * Monsieur Chombart signale la difficulté de circuler sur le chemin « cordelle » avec du matériel agricole dû à la mise en place récente d'une armoire d'équipement électrique sur l'assainissement entourée d'un grillage de protection, Monsieur le Maire se rapproche de la SAUR pour lui signifier cette remarque.

Fin de la séance à 22 h 30